



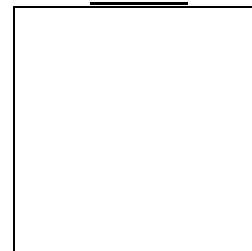
GROUPE SENZALA

CAPOEIRA DO BRASIL

FONTAINEBLEAU-AVON

DAMMARIE-LES-LYS

Photo



FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2023 / 2024

ADULTE

Adhérent N°

Date :/...../.....

Inscription

Réinscription

Nom :

Date de naissance :

Prénom :

Téléphone portable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Pour les adhérent(e)s mineur(e)s : Coordonnées du représentant légal ou du tuteur

Nom : Prénom :

Père Mère Autre (à préciser) :

Adresse et téléphone (si différent) :

Inscription et paiement obligatoire avant le 21 Octobre 2023

Fontainebleau :

Lundi :
Cours adultes de **18h30 à 20h00**
Gymnase Lucien Martinel Route de l'Ermitage Fontainebleau

Accès à tous les cours
250 € / an

Dammarie-Les-Lys :

Mardi:
Cours adultes de **19h00 à 20h30**
Salle Jacqueline AURIOL 116, rue Charles de Gaulle

Jedi:
Cours adultes de **19h30 à 21h00**
Dojo 137 Rue Charles De Gaulle

Chèque(s) : Espèce : Coupons sport (ANCV) : Chèques vacances (ANCV) :

Numéros de chèque : Banque :

Chèque n°1 : Chèque n°2 : Chèque n°3 :

Signature de l'adhérent (ou du représentant légal) :

Conditions générales d'adhésion

1. Inscription et Assurances Responsabilité Civile-Dommages Accidents

Le candidat doit s'inscrire, aux jours et heures d'ouverture des Clubs, auprès d'un membre du Comité Directeur. L'adhésion n'est effective qu'après avoir dûment rempli le bulletin d'adhésion et effectué le règlement dans les conditions définies au § 3. Les frais d'inscription couvrent l'assurance Responsabilité Civile-Dommages Accidents de l'adhérent vis à vis des tiers ou des installations et des matériels qui s'y trouvent mais n'entraîne aucune couverture d'assurance et/ou de mutuelle complémentaire des frais médicaux occasionnés par un accident corporel survenant durant les cours ou les représentations. Lors du 1er cours ou au plus tard, dans la semaine suivante, l'adhérent doit fournir un certificat médical attestant que son état de santé lui permet la pratique de la Capoeira ainsi qu'une photographie d'identité.

2. Horaires et tarifs des cours

Les cours ont lieu à Dammarie-lès-Lys, Fontainebleau/Avon aux jours et horaires définis ci-après.

Les tarifs sont applicables pour une inscription sur une saison complète soit, de septembre à juin de l'année suivante. Les inscriptions en cours d'année font l'objet d'un tarif forfaité, décidé au cas par cas par le Comité Directeur.

Pour 3 adhérents et plus, de la même famille, un tarif dégressif de 20 % est applicable sur la 3ème inscription et les suivantes.

DAMMARIE-LES-LYS

- Mardi : cours adultes de 18h45 à 20h15
- Jeudi : cours adultes de 19H00 à 20h30

FONTAINEBLEAU / AVON

- Lundi : cours adultes de 18h30 à 20h00

Pour 1 cours hebdomadaire ados ou adultes, le tarif annuel est de 250 €.

3. Règlement des cours

Les cours sont payables à l'inscription par chèque établi à l'**ordre de l'ASCC** ou en espèces. L'ASCC étant **affiliée à l'ANCV**, elle accepte également à ce titre le règlement des cours aux moyens des chèques-vacances et des coupons-sports.

Un règlement en 3 fois est accepté uniquement pour les paiements par chèque, l'encaissement des chèques étant effectué le 30 septembre, le 30 Novembre et le 30 Janvier. En cas de retour de chèque impayé, les frais inhérents à l'incident de paiement sont à la charge de l'émetteur du chèque.

4. Remboursement de cotisation

Aucun remboursement de cotisation n'est accepté sauf cas exceptionnel soumis, par écrit de l'adhérent, à la décision du Comité Directeur du Club.

5. Règlement intérieur

L'adhérent doit se conformer aux directives données par le Comité Directeur du Club en matière de discipline, d'hygiène et de sécurité lorsque celui-ci participe au cours. L'adhérent est tenu de respecter les horaires de début et de fin de cours. Tout adhérent ne respectant pas les directives peut être exclu, de manière temporaire ou définitive, sur décision du Comité Directeur, sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement des cotisations versées.

Je soussigné(e),

atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion.

Fait à le/...../.....

Signature